

La succession Protestante de ces Royaumes, qui est aussi un des objets du Traité, je trouve menacée si ouvertement par les attentats de la France, vous n'ajoutiez cette considération à tous les autres titres qui appuyent notre demande auprès de vous. Tels sont les engagements les plus authentiques, les plus formels & les plus sacrés. Tel est l'exemple glorieux de vos Ancêtres; la défense d'une illustre Princesse opprimée, & le soutien de l'équilibre en Europe, d'où dépend le maintien de la liberté & de la sûreté commune. Telle est enfin la conservation de notre sainte Religion & du vrai culte de Dieu. Tout ensemble vous sollicite & vous oblige dans ces circonstances, de déclarer la guerre à la France, & de joindre par mer & par terre les forces de votre République aux nôtres, afin de réprimer l'injuste & dangereuse ambition d'un ennemi, qui, à la suite des guerres précédentes, s'est vu obligé plus d'une fois, par cette union de forces, de rendre la paix à l'Europe, & qui par ce même moyen & avec l'aide du Tout-Puissant, ne manquera pas de s'y voir encore obligé.

Des motifs si puissans nous assurent d'une résolution favorable de la part de votre République. Dans cette espérance & une attente aussi juste, Nous prions Dieu, qu'il vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliés & Confédérés, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à notre Cour de St. James, le 13. Avril de l'an de grace 1744. & de notre regne, le dix-septième.

VÔTRE BIEN BON AMI,  
GEORGE R.

Et plus bas, CARTERET.

Cette